

Tristan ISAAC

SE DOMINER OU SE SOUMETTRE À SES PASSIONS (MACROBE, *SATURNALES*, 1, 11)*

S'il s'avère moins connu aujourd'hui, Macrobe, l'un des derniers auteurs païens de la littérature latine, fut l'un des plus copiés et, partant, l'un des plus lus durant la période médiévale. Nous lui connaissons trois ouvrages, un traité de grammaire *Sur les différences et les ressemblances entre les verbes grecs et latins* (*De uerborum Graeci et Latini differentiis uel societatis*) dont il ne nous reste que des *excerpta*, un *Commentaire au Songe de Scipion* (*In somnium Scipionis*) en deux volumes, dans lequel il étudie le fameux sixième livre de la *République* de Cicéron, et les *Saturnales* (*Saturnalia*) en sept livres.

Rédigé, selon les dernières démonstrations, entre les années 420 et 430 de notre ère¹, ce dernier *opus* est un ouvrage encyclopédique dédié par l'auteur à son fils Eustathius et composé comme un *symposion* d'inspiration platonicienne : son récit-cadre en inscrit les exposés didactiques dans le contexte de banquets qui se seraient déroulés aux environs de 384 chez trois personnages historiques¹, et trois notabilités, du IV^e siècle de notre ère, Vettius Prétextat, Nicomaque Flavien et Symmaque. Quant à son titre, il fait référence à la fête romaine éponyme durant laquelle les conversations se seraient déroulées ainsi qu'au premier des nombreux sujets, tantôt sérieux, tantôt plaisants, qui y sont abordés.

Si cet ouvrage a suscité l'intérêt des historiens, notamment des religions, ainsi que des philologues, il a, toutefois, été souvent considéré moins comme une œuvre littéraire que comme une compilation de références empruntées par son auteur à des écrivains de l'Antiquité classique d'une manière qu'on a pu juger scolaire, voire servile. À certains auteurs de la Renaissance qui lui reprochaient d'« a[voir] garni ses banquets de mets en partie mendiés, en partie volés »² s'est associée la *Quellenforschung* du XIX^e siècle qui s'est employée à identifier, de manière systématique, les emprunts que Macrobe avait faits à ses prédécesseurs³. Ainsi, en ce qui concerne le onzième chapitre du premier livre,

* Je tiens à remercier mes deux directeurs de thèse, le Professeur Vincent Zarini pour ses conseils avisés et la relecture de cet article, ainsi que le Professeur Benjamin Goldlust pour ses précieuses remarques sans lesquelles la démonstration de cet article aurait été incomplète.

1. Sur les dates de la composition et de la fiction des *Saturnales*, voir l'introduction de la traduction de R. A. Kaster (*Macrobius : Saturnalia*, Vol. 1 : Books 1 and 2, Cambridge-London, Loeb Classical Library, 2011, p. XI-XXIV).

2. *Illustrium uirorum epistolae ab Angelo Politiano et a Francisco Syluio Ambianatae diligenter expositae*, Venundantur, ubi sic coimpressae sunt, in aedibus Io. Badii Ascensii, Paris, Josse Bade, 1517, livre 12, lettre 21, lettre de Pietro Crinito à Alessandro Sarti, fos. CC^r-CCI^v : [*Macrobius*], *dapibus partim emendicatis, partim suffuratis suas coenas instruit* (cité par S. Lecompte, *La chaîne d'or des poètes – Présence de Macrobe dans l'Europe humaniste*, Genève, Droz, 2009, p. 301).

3. Ainsi, tandis que H. Linke (*Quaestiones de Macrobi Saturnaliorum fontibus*, Diss. Breslau, 1880, p. 15) suppose que Macrobe a compilé des livres anciens qui n'étaient déjà plus connus à son époque, G. Wissowa (*De Macrobi Saturnaliorum fontibus capita tria*, Diss. Breslau, 1880, p. 9 sq.) déduit, après avoir énuméré tous les emprunts qu'il a pu identifier, que tout le reste ne peut qu'avoir été tiré d'une source inconnue.

il est apparu que la première partie de l'exposé de Prétextat était une reprise, souvent mot pour mot, de la quarante-septième des *Lettres à Lucilius* de Sénèque.

Ce jugement ne saurait toutefois résister à l'étude approfondie du texte du chapitre qui fait, bien au contraire, apparaître que, loin de procéder comme un plagiaire ou un simple compilateur, Macrobe fait véritablement, dans ce passage comme dans l'ensemble des *Saturnales*, œuvre d'écrivain⁴.

LE DISPOSITIF DRAMATIQUE DU GENRE SYMPTIQUE

Le premier aspect qui confère à ce chapitre une dimension littéraire réside dans l'usage que Macrobe y fait du dispositif qu'il emprunte à la tradition symptotique.

Alors que, dans ses *Nuit attiques*, qui servent de référence et de source majeure aux *Saturnales*, Aulu-Gelle juxtapose ses anecdotes selon une logique qu'il qualifie lui-même d'*ordo fortuitus*⁵, pour sa part, Macrobe s'emploie consciencieusement à justifier, sur le plan dramatique, les exposés que prononcent ses différents personnages.

Et ce souci se vérifie à la lecture de celui que mène, dans le chapitre 11 du premier livre, Prétextat, l'hôte du premier banquet, au sujet des esclaves. Macrobe soulève ainsi la question de leur dignité, d'une manière particulièrement théâtrale, en utilisant Évangelus, un personnage dont les caractéristiques sociales et l'identification historique restent difficiles à déterminer, mais qui joue de manière évidente, dans le cadre de la fiction symptotique, le rôle de l'*aklètos*, c'est-à-dire du convive qui n'a pas été invité et, partant, se comporte bien souvent comme un fâcheux. Or, dans le dispositif des *Saturnales*, il a, de manière plus précise, pour fonction de prendre à partie les convives du banquet afin de relancer, par son impertinence, la conversation dans une nouvelle direction⁶ : c'est pourquoi, Macrobe le met en scène s'insurgeant contre une remarque incidente de Prétextat et lui reprochant⁷ d'avoir associé les esclaves aux dieux, une

Quoi qu'il en soit, tous deux voient en Macrobe un très grand escroc (*impudentissimus*). Tout au plus lui reconnaît-on l'originalité de la forme (voir Schanz-Hosius, *Geschichte der römischen Literatur*; 4^{er} Teil : *Die römische Literatur von Constantin bis zum Gesetzgebungswerk Justinians*, Munich, C.H. Beck'sche, 1914-1920 (réimp. 1959), 1, p. 193) tout en observant qu'elle est empruntée à Platon (G. Wissowa, *De fontibus*, p. 13 et P. Wessner, article « Macrobius » in Pauly-Wissowa-Kroll, *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, t. 14 / 1, Stuttgart, Alfred Druckenmüller, 1928, col. 178).

4. Si le chapitre a déjà été étudié par J. Flamant (*Macrobe et le néo-platonisme latin, à la fin du IV^e siècle*, Leyde, E.J. Brill, 1977, p. 286-292), qui montre que Macrobe y procède comme un mosaïste (p. 287) et par O. Tóth (« Macrobe sur les vertus des esclaves. Analyse du chapitre 11 des *Saturnales* I. » in *Acta Universitatis Scientiarum Debreceniensis*, 46, Debrecen, 2010, p. 157-175) qui y traite la question de la vertu des esclaves, nous l'envisagerons à la lumière des analyses de B. Goldlust sur la dimension littéraire de l'oeuvre, en particulier dans son ouvrage *Rhétorique et poétique de Macrobe dans les Saturnales* (Turnhout, Brepols, 2010).

5. Voir Aulu-Gelle, *Nuit attiques*, Préface, 2 : « *ordine rerum fortuito* ». La tradition qualifie, en outre, son propos de *sermo tumultuarius*.

6. Voir, par exemple, *Saturnales*, 1, 24, 2 et 5, 2, 11.

7. À la fin du chapitre précédent, Prétextat a, en effet, rappelé la coutume selon laquelle, durant les *Saturnales*, les pères de famille prenaient leur repas avec les esclaves (voir *Saturnales*, 1, 10, 22 : *Philochorus [...] Cecropem [...] dicit instituisse [...] ut patres familiarum et frugibus et fructibus iam coactis passim cum seruis uescerentur, cum quibus patientiam laboris in colendo rure tolerauerant. Delectari enim deum honore seruorum contemplatu laboris*. Selon Philochorus, c'est Cécrops qui établit que les pères de famille, une fois les moissons et les fruits récoltés, prissent, sans faire de distinction, leur repas en compagnie des

intervention qui offre à l'hôte du banquet une occasion, et fournit à l'auteur un prétexte, pour développer des considérations qui auraient pu paraître, étant donné le contexte érudit de la conversation, inopinées.

On peut, par ailleurs, observer que l'adoption du cadre symptomatique fournit à Macrobie des possibilités de mise en scène qui lui permettent de préparer l'exposé sur les esclaves en illustrant les thèses de celui-ci. Afin de les étudier, il faut, d'abord, préciser que l'argumentaire de Prétextat, qui emprunte ses réflexions à Sénèque, développe l'idée que la hiérarchie qui oppose la condition d'esclave et celle d'homme libre n'a aucun sens, car elles sont, l'une comme l'autre, le fait du hasard. Il en tire la conséquence qu'il n'y a de servilité que morale, et que la seule distinction qui soit légitime est celle qui dissocie les individus qui se dominent et ceux qui se soumettent à leurs passions (1, 11, 9-10) :

At nos iugo a Fortuna imposito subiacentem tamquam miserum uilemque calcamus, quod uero nos nostris ceruicibus inserimus non patimur reprehendi.

Inuenies inter seruos aliquem pecunia fortiorem, inuenies dominum spe lucri oscula alienorum seruorum manibus infigentem. Non ergo fortuna homines aestimabo, sed moribus : sibi quisque dat mores, condicionem casus adsignat. Quemadmodum stultus est qui empturus equum non ipsum inspicit sed stratum eius ac frenos, sic stultissimus est qui hominem aut ex ueste aut ex condicione quae nobis uestis modo circumdata est aestimandum putat.

Mais nous, quand un homme est soumis au joug qui lui a été imposé par la fortune, nous le foulons aux pieds comme un être misérable et vil, tandis que nous, en vérité, nous ne supportons pas d'être blâmés pour celui dont nous chargeons nos épaules.

Tu trouveras, parmi les esclaves, un homme capable de résister à l'argent, alors que tu trouveras un maître plantant, dans l'espoir d'un profit, des baisers sur les mains des esclaves d'un autre : ce n'est donc pas d'après leur fortune que j'estimerai les hommes, mais d'après leurs mœurs. Chacun se donne ses mœurs ; notre condition, c'est le hasard qui nous l'assigne. De même qu'il est stupide, lorsqu'on est sur le point d'acheter un cheval, d'examiner non pas l'animal lui-même mais sa selle ou son mors, de même, il est profondément stupide de penser qu'il faut estimer un homme d'après son vêtement ou d'après sa condition, dont nous sommes enveloppés à la façon d'un vêtement.⁸

Or, la manière dont est formulée l'intervention d'Éuangelus suggère que le personnage fait partie des hommes qui ne contrôlent pas leurs émotions (1, 11, 1) :

Tunc Euangelus, « Hoc quidem », inquit, « iam ferre non possum, quod Praetextatus noster in ingenii sui pompam et ostentationem loquendi uel paulo ante honori alicuius dei adsignari uoluit quod serui cum dominis uescerentur, quasi uero curent diuina de seruis aut sapiens quisquam domi suae contumeliam tam foedae societatis admittat, uel nunc Sigillaria, quae lusum reptanti adhuc infantiae oscillis fictilibus praebent, temptat officio religionis adscribere, et quia princeps religiosorum putatur non nulla iam et superstitionis admiscet ; quasi uero nobis fas non sit Praetextato aliquando non credere. »

esclaves avec lesquels ils avaient enduré les peines du travail en cultivant les champs : le dieu agrée, en effet, l'honneur rendu aux esclaves en considération de leur travail).

8. Le texte latin des *Saturnales* correspond à celui de l'édition de R. A. Kaster (*Macrobii Ambrosii Theodosii Saturnalia*, Oxford, Oxford University Press, 2011) ; les traductions sont, quant à elles, personnelles.

Évangélus dit alors : « Ce qu'en tout cas je ne puis supporter, c'est que notre ami Prétextat, pour faire parade de son talent et de son éloquence étalage, ait prétendu à l'instant attribuer à un honneur rendu à quelque dieu l'usage que les esclaves prennent leurs repas en compagnie de leurs maîtres, comme si vraiment le monde des dieux se souciait des esclaves ou bien qu'une personne sensée pût admettre dans sa maison l'opprobre d'une si honteuse compagnie ; et maintenant, les Sigillaires, qui offrent aux enfants marchant encore à quatre pattes l'occasion de jouer avec des figurines d'argile, il essaie de les mettre au compte d'une obligation religieuse et, parce qu'on le prend pour le prince des fidèles, il y mêle également, à l'instant, un soupçon de superstition ; comme si vraiment il était sacrilège pour nous de, parfois, ne pas croire Prétextat ».

Ainsi, le personnage s'exclame, dans une formule topique traditionnellement associée à l'indignation, ne pouvoir en supporter davantage (*ferre non possum*) ; la syntaxe de ses phrases est heurtée, comme sous le coup d'une émotion violente, ainsi qu'en témoigne le fait que la proposition complétive qui développe le pronom démonstratif *hoc*, le premier mot de sa réplique, ne commence que six mots plus loin ; il s'emporte, surtout, au point qu'il en vient, en une manière de gradation de l'impudence, à tenir des propos outrageants à l'endroit, d'abord, des esclaves (il qualifie le fait de manger avec eux de *contumelia*, c'est-à-dire de honte), à propos, ensuite, d'enfants en bas-âge, dont il ne comprend pas qu'on puisse leur offrir des figurines, au sujet, enfin, de son propre hôte qu'il accuse de fanfaronnade (*pompam et ostentationem*), de ne pas être un homme sensé (*sapiens*) mais aussi et surtout de superstition (*superstitionis*), ce qui apparaît d'autant plus insultant qu'en l'appelant le « prince des fidèles » (*princeps religiosorum*), il rappelle aux convives, mais aussi au lecteur, que Prétextat a joué, dans la Rome du IV^e siècle, un rôle religieux de premier ordre⁹.

A contrario, le texte présente, de manière antinomique, ce dernier comme un personnage totalement maître de sa personne, et ce dès lors qu'il reprend la parole (1, 11, 2) :

Hic cum omnes exhorruissent, Praetextatus renidens : « Superstitiosum me, Euangele, nec dignum cui credatur existimes uolo [...] »

Alors, tandis que tous avaient frémi d'indignation, Prétextat répondit en souriant : « Que tu estimes que je suis superstitieux, Évangélus, et que je ne suis pas digne de crédit, je l'accepte [...] »

Ainsi, dès la formule qui introduit le discours direct, l'usage du procédé de l'antithèse rend le sourire de Prétextat d'autant plus saisissant qu'il tranche avec la réaction de tous les autres convives. Déjà, quatre chapitres plus tôt, l'arrivée du même Évangélus avait provoqué parmi les invités un mouvement de réprobation auquel Macrobe avait choisi de ne pas faire céder Prétextat, en prenant soin de préciser qu'il ne s'agissait pas, chez lui, d'une façade, mais bel et bien du tempérament du personnage qui « faisait preuve, envers tous, du même calme et de la même douceur » (*erat in omnes aequae placidus ac mitis*) (1, 7, 2). Et si l'auteur avait pris soin de préciser que son égalité d'humeur était perturbée au moment où ce même Évangélus avait suggéré que

9. Ses différentes fonctions sont notamment rappelées par B. Goldlust, *Rhétorique et poétique*, p. 216-217.

les hôtes du banquet se réunissaient en secret pour fomenter quelque conspiration¹⁰, la maîtrise qu'il lui a fait recouvrer au début de ce chapitre 11 finit de permettre à Macrobe de mettre en évidence la capacité de Prétextat à dominer ses passions : le texte le montrera d'ailleurs, par la suite, supportant les insolences d'Évangelus avec la plus grande patience¹¹. En accordant, ainsi, la primauté à ceux qui dominent leurs émotions, au détriment de ceux qui s'y soumettent, le dispositif dramatique élaboré par Macrobe lui permet de proposer, en préambule, une illustration du raisonnement de Prétextat.

On pourra, par ailleurs, observer que c'est à partir d'un passage emprunté à Sénèque que Macrobe élabore la réplique qu'adresse Prétextat aux insolences d'Évangelus, lui faisant par conséquent répondre d'une manière profondément maîtrisée dans un développement qui hérite de sa source la rhétorique de la diatribe stoïcienne. Loin, donc, de relever du pillage, l'emprunt que Macrobe fait à Sénèque s'avère pleinement intégré au dispositif dramatique.

LE RENVERSEMENT DE LA LETTRE 47 DE SÉNÈQUE

Les *Saturnales* présentent la fête religieuse éponyme comme un espace de temps limité durant lequel les Romains procédaient à une inversion des rôles dont les maîtres et les esclaves étaient traditionnellement investis dans la société¹². Or, si Horace évoque, dans ses *Satires*¹³, une *libertas decembri* qui semblait offrir aux esclaves l'occasion de parler librement à leurs maîtres¹⁴, Macrobe la présente comme un renversement qui concernait avant tout la préséance durant les repas : il indique, ainsi, dans différents passages des

10. Voir *Saturnales*, 1, 7, 4-5 : *Sed Euangelus [...] : Casusne, inquit, «hos omnes ad te, Praetextate, contraxit, an alius quiddam, cui remotis arbitris opus sit, cogitaturi ex disposito conuenistis ? » [...] Tunc Vettius [...] nonnihil [...] consultatione tam proterua motus*. Mais Évangelus dit : « Est-ce le hasard qui a rassemblé tous ces gens chez toi, Prétextat, ou vous êtes-vous réunis de façon concertée pour traiter d'une affaire assez importante pour qu'il faille en discuter sans témoin ? » Alors, Vettius (Prétextat) fut quelque peu affecté par une question d'une telle impudence.

11. Voir par exemple *Saturnales*, 3, 10, 5.

12. Pour une synthèse sur l'histoire de l'esclavage dans l'Antiquité, voir W. L. Westermann, *The slaves systems of Greek and Roman Antiquity*, Memoirs of the American Philosophical Society, vol. 40, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1984 (2^e éd.) et T. Wiedemann, *Greek and Roman Slavery*, Baltimore and London, Johns Hopkins University Press, 1981. Pour une bibliographie plus exhaustive sur la question, voir J. Vogt-N. Brockmeyer, *Bibliographie zur antiken Sklaverei*, Bochum, Brockmeyer, 1971 et H. Bellen et H. Heinen, *Bibliographie zur antiken Sklaverei (Forschungen zur antiken Sklaverei, Beiheft. 4)*, 2 vols., Stuttgart, Franz Steiner, 2003.

13. Horace, *Satires*, 2, 7, 4.

14. Pour un point plus développé sur la question, voir Ch. Guittard, « Les Saturnales à Rome : du Mythe de l'âge d'or au banquet de décembre », *Pallas*, 61, 2003, p. 219-236.

Saturnales, que les esclaves les prenaient avec¹⁵, voire avant les maîtres¹⁶, et pouvaient surtout être servis par ces derniers¹⁷.

Or, il semble qu'il ait insisté sur cette inversion afin d'en faire non pas seulement un motif érudit lui permettant d'ancrer sa fiction dans le cadre de la fête des Saturnales mais un véritable principe de composition. En témoigne le fait que l'intégralité de son passage soit placé sous le signe du renversement : ainsi, l'exposé de Prétéxtat débute par une anecdote, bien attestée par ailleurs¹⁸, qui renverse la hiérarchie traditionnelle de la société dans la mesure où Jupiter y venge le supplice d'un esclave en tuant le fils d'un homme libre, puis en frappant ce dernier de paralysie (1, 11, 3-4) :

Anno enim post Romam conditam quadringentesimo septuagesimo quarto Autronius quidam Maximus seruum suum uerberatum patibuloque constrictum ante spectaculi commissionem per circum egit : ob quam causam indignatus Iuppiter Annio cuidam per quietem imperauit ut senatui nuntiaret non sibi placuisse plenum crudelitatis admissum.

Quo dissimulante filium ipsius mors repentina consumpsit, ac post secundam denuntiationem ob eandem negligentiam ipse quoque in subitam corporis debilitatem solutus est.

De fait, en l'an 474 après la fondation de Rome, un certain Autronius Maximus, après avoir fait battre son esclave de verges et l'avoir fait attacher à un carcan, le promena à travers le cirque avant l'ouverture du spectacle ; mais, indigné de cette situation, Jupiter enjoignit à un certain Annius, pendant son sommeil, d'annoncer au Sénat qu'il désapprouvait cet acte plein de cruauté.

Mais, comme il n'en tint pas compte, son propre fils succomba à une mort soudaine, et après un second avertissement, qu'il considéra avec une même indifférence, il fut lui aussi puni en personne par une subite paralysie.

15. Voir *Saturnales*, 1, 10, 22 et 1, 11, 1 (*quod serui cum dominis uerescentur* : l'usage que les esclaves prennent leurs repas en compagnie de leurs maîtres). L'authenticité de cette pratique semble corroborée par le témoignage de Justin (43, 1, 4 : *Ob cuius exempli memoriam cautum est, ut Saturnalibus exaequato omnium iure passim in conuiuuiis serui cum dominis recumbant*. En mémoire de cet exemple (*i.e.* celui de Saturne), on a pris soin que, durant les Saturnales, les droits de tous étant égaux, sans distinction, lors des banquets, les esclaves soient attablés avec les maîtres).

16. *Saturnales*, 1, 24, 23 : *Hoc enim festo religiosae domus prius famulos instructis tanquam ad usum domini dapibus honorant, et ita demum patribus familias mensae apparatus nouatur. Insinuat igitur praesul famulitii cenae tempus et dominos iam uocare*. Car à l'occasion de cette fête, les maisons qui respectent les usages religieux honorent en premier les serviteurs en dressant des mets comme s'ils les servaient au maître, et c'est seulement alors que la table est de nouveau préparée pour les pères de famille. Le chef de la domesticité entre, donc, pour annoncer le moment du repas et inviter alors les maîtres à table.

17. Dans deux passages différents, Macrobe attribue l'origine de cette coutume soit, en citant les *Annales* d'Accius, aux Athéniens (1, 7, 37 : *[...] exercent epulis laeti famulosque procurant / quisque suos, nostrisque itidem est mos traditus illinc / iste, ut cum dominis famuli epulentur ibidem*. Ils organisent des repas dans la joie et chacun sert ses esclaves. Et nos compatriotes font de même ; et c'est de là que nous a été transmise cette coutume qu'avec leurs maîtres, les esclaves mangent à la même table.) ; soit les Romains de l'époque de Romulus (1, 12, 7 : *[...] seruis cenas adponebant matronae, ut domini Saturnalibus : illae ut principio anni ad promptum obsequium honore seruo inuitarent, hi quasi gratiam perfecti operis exsoluerent*. Les dames servaient des repas à leurs esclaves, comme les maîtres aux Saturnales ; elles pour inviter en début d'année, par cette marque d'honneur, les esclaves à les servir de manière efficace, eux dans l'idée qu'ils s'acquittaient d'une reconnaissance pour le travail accompli.)

18. Voir Cicéron, *De divinatione*, 1, 26, 55 ; Denys d'Halicarnasse, 7, 68, 3 - 69, 2, 73, 5 ; Valère Maxime, 1, 7, 4 ; Lactance, *Institutions divines*, 2, 8, 20-21 ; Saint Augustin, *De civitate Dei*, 4, 26 ; Minucius Felix, 7, 3.

De même, dans la suite du chapitre, Macrobe évoque les actes héroïques et les démonstrations de vertu civique accomplis par des esclaves¹⁹, un thème classique²⁰ dont l'usage ne serait pas, en soi, singulier s'il ne s'agissait des seuls qu'il mentionnait dans l'ensemble de son ouvrage. De fait, alors qu'il a consacré les deux livres de son *Commentaire* à un texte, le *Songe de Scipion* de Cicéron, écrit à la gloire de grands hommes d'État, dans les *Saturnales*, il ne cite d'Auguste et de César que les bons mots et les réformes religieuses, de Caton d'Utique et de Domitien que des anecdotes sordides, et des personnages historiques qu'il met en scène, dont au moins cinq ont exercé de hautes charges, que des vertus personnelles²¹.

En outre, même si le chapitre 11 n'est pas totalement de sa main – dans la mesure, principalement, où le raisonnement de Prétextat est quasi-intégralement alimenté, si l'on exclut les exemples qui l'illustrent, par la reprise de la lettre 47 de Sénèque²² – l'analyse de ce passage met en évidence qu'en reprenant le texte du philosophe, Macrobe l'a recomposé. Et s'il ne s'agit bien entendu pas de la seule fois où Macrobe ait emprunté sa matière à un autre auteur, parmi tous les passages concernés, peu ont été intégralement réécrits : or, celui-ci l'a été d'une manière qui apparaît trop singulière pour ne pas être considérée comme signifiante, puisqu'il a procédé, une nouvelle fois, à une manière de renversement.²³

De fait, on peut commencer par observer qu'il a réorganisé le texte de la lettre de façon à inverser l'ordre de la démarche du philosophe : Sénèque commence ainsi par formuler des observations concrètes sur la sphère humaine, et plus précisément sur le comportement des aristocrates romains, pour développer, ensuite, par l'intermédiaire de considérations métaphysiques, un propos moral alors que, de son côté, Macrobe fait débiter l'exposé de Prétextat par un récit à la portée métaphysique, puis poursuit avec des considérations morales pour aboutir à la réalité sociale concrète de son époque. Autrement dit, tandis que Sénèque procède de manière inductive, Macrobe fait progresser sa réflexion de manière déductive, inversant, donc, littéralement le sens du raisonnement de son modèle²⁴.

De même, les procédés de réécriture que Macrobe emploie reposent, eux aussi, sur le principe du renversement et du mélange : ainsi, de la même manière que maîtres et esclaves inversaient leurs rôles durant la fête des Saturnales, Macrobe renverse les deux éléments d'une phrase, comme par exemple en 1, 11, 10 et 11²⁵ ; et, de la même manière

19. Macrobe propose de fait, suivant la logique de la gradation, un catalogue d'*exempla* dans lequel des esclaves ou des affranchis servent, dans des circonstances critiques, souvent au prix de leur vie, leurs maîtres et maîtresses (§ 16-27), et agissent également dans l'intérêt de l'État (§ 28-40), notamment pour la défense de la cité, dont ils ne sont pourtant pas citoyens.

20. Voir notamment Pétrone, *Satiricon*, 71 et Pline le Jeune, *Lettres*, 8, 16.

21. Pour une étude plus détaillée de cet aspect, voir J. Flamant, *Macrobe et le néoplatonisme latin*, p. 612-614.

22. Sur les cinquante paragraphes qui composent le chapitre, seuls huit sont consacrés à cette démonstration (§ 7-15), et Macrobe y puise la matière de son propos dans les vingt-et-un chapitres de la lettre 47.

23. Si l'on reste dans le premier livre des *Saturnales*, un autre passage a été réécrit d'une manière non pas identique mais comparable : il s'agit des premiers chapitres de la préface (*Saturnales*, Praef. 2-12) dans laquelle, de la même manière, Macrobe recompose des passages de la préface d'Aulu-Gelle aux *Nuits attiques* et de la lettre 84 de Sénèque à Lucilius afin de développer en l'illustrant sa théorie de la création littéraire (voir à ce sujet B. Goldlust, *Rhétorique et poétique*, p. 67-84).

24. J. Flamant, *Macrobe et le néoplatonisme latin*, p. 287-289.

25. Le paragraphe 16 de la lettre est, de fait, renversé. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 2, 47, 16 : **Non est, mi Lucili, quod amicum tantum in foro et in curia quaeras : si diligenter adtenderis, et domi**

que maîtres et esclaves partageaient leur table, l'auteur insère à l'intérieur d'une phrase du texte de Sénèque une proposition empruntée à un autre paragraphe de ce dernier, comme c'est le cas en 1, 11, 7 où un passage du premier paragraphe de la lettre 47, a été glissé à l'intérieur du texte du paragraphe 10²⁶.

On peut, enfin, observer que Macrobe a retiré du matériau que la lettre de Sénèque mettait à sa disposition pas moins de cinq paragraphes (2, 47, 5-9) : or, si l'on cherche une explication à cette omission, la plus satisfaisante semble résider dans le fait qu'ils décrivaient la violence du rapport de subordination entre les maîtres et les esclaves d'une manière qui aurait tranché avec le contexte d'inversion carnavalesque qu'implique la fête des Saturnales²⁷.

L'encyclopédiste fait, donc, d'autant plus œuvre d'écrivain en recomposant le texte de Sénèque qu'il semble, comme le faisaient les centonistes chrétiens avec les vers de Virgile, transformer son modèle d'une manière qui correspond, sur le plan méta-poétique, à son propos et qui lui permet donc de le mettre en abîme : or, si cette dimension nécessite de la part du lecteur contemporain une comparaison attentive des deux textes, l'identifier était moins problématique à une époque où les textes fondamentaux, et *a fortiori* ceux de Sénèque, étaient appris, et partant, connus par cœur, du moins par le lectorat érudit auquel s'adressaient, selon toute vraisemblance, les *Saturnales*.

Ainsi, en concevant son ouvrage comme ce qui semble une manière de jeu littéraire, Macrobe a-t-il réuni ses personnages et ses lecteurs dans une société savante fondée sur la connaissance des grands auteurs, une communauté qui n'est pas sans évoquer celle que la Renaissance désignera sous le terme de « République des Lettres ».

UN MANIFESTE « HUMANISTE »

Lorsqu'on retrace sa tradition manuscrite et éditoriale, on découvre que l'œuvre de Macrobe, et en particulier les *Saturnales*, a continué à susciter l'intérêt après le Moyen Âge : c'est pourquoi, dès l'époque de la Renaissance italienne, l'ouvrage est présent dans les

inuenies. Saepe bona materia cessat sine artifice : tempta et experire. *Quemadmodum stultus est, qui equum empturus non ipsum inspicit, sed stratum eius ac frenos, sic stultissimus est, qui hominem aut ex ueste aut ex condicione, quae uestis modo nobis circumdata est, aestimat.* / Macrobe, *Saturnales*, 1, 11, 10-11 : *Quemadmodum stultus est qui empturus equum non ipsum inspicit sed stratum eius ac frenos, sic stultissimus est qui hominem aut ex ueste aut ex condicione quae nobis uestis modo circumdata est, aestimandum putat.* « **Non est, mi Euangele, quod amicum tantum in foro et in curia quaeras : si diligenter attenderis, inuenies et domi.** »

26. Les deux passages de Sénèque (*Lettres à Lucilius*, 2, 47, 1 : « **Serui sunt.** » **Immo homines.** « **Serui sunt.** » [...] **Immo conserui, si cogitaueris tantundem in utrosque licere fortunae.** et 2, 47, 10 : *Vis tu cogitare istum, quem seruum tuum uocas, ex isdem seminibus ortum, eodem frui caelo, aequae spirare, aequae uiuere, aequae mori ! Tam tu illum uidere ingenuum potes quam ille te seruum.*) deviennent ainsi sous la plume de Macrobe : *Saturnales*, 1, 11, 7 - *Vis tu cogitare eos, quos ius tuos uocat, isdem seminibus ortos eodem frui caelo, aequae uiuere, aequae mori ? Serui sunt : immo homines. Serui sunt : immo conserui, si cogitaueris tantundem in utrosque licere fortunae. Tam tu illum uidere liberum potes quam ille te seruum. Nescis qua aetate Hecuba seruire coeperit, qua Croesus, qua Darei mater, qua Diogenes, qua Plato ipse ?*

27. On peut également observer que Macrobe ne mentionne pas non plus le passage du texte de Sénèque (*Lettres à Lucilius*, 2, 47, 14) qui évoque la fête des Saturnales et le repas pris en commun mais cette omission peut plus simplement s'expliquer par le fait qu'il s'agit du point de départ de son œuvre et que cette coutume a déjà été suffisamment détaillée (voir O. Tóth, « Macrobe sur les vertus des esclaves », p. 165).

bibliothèques des grands humanistes²⁸. Rien donc d'étonnant à ce que le propos et la méthode que Macrobe développe dans le chapitre 11 annoncent le lien qu'établiront les auteurs de cette époque entre étude des humanités et sentiment d'humanité.

L'auteur s'emploie, ainsi, dans la seconde partie du chapitre, à illustrer le paradoxe de la lettre de Sénèque selon lequel les esclaves que l'on soumet ne deviennent pas plus fidèles, mais bien au contraire hostiles à leurs maîtres²⁹. Il se livre, pour ce faire, à une défense et illustration des vertus des esclaves que leurs maîtres ont convenablement traités en convoquant des exemples qui témoignent d'une érudition importante : même si certains exemples s'avèrent une nouvelle fois empruntés à Sénèque, et plus particulièrement à son traité *Des Bienfaits* (3, 23), et que les trois paragraphes qui composent la partie concernant les philosophes reprennent parfois mot pour mot un chapitre d'Aulu-Gelle (2, 18), Macrobe les mêle à d'autres sources afin de créer un patchwork de références aussi bien grecques (1, 11, 27 ; 29 ; 33 ; 34 ; 41-45) que romaines (1, 11, 16-26 ; 31-32 ; 35-39), issues de sources variées, principalement d'historiens (Tite-Live, Plutarque, Valère Maxime, Dion Cassius, Pausanias, Diodore de Sicile, Velleius Paterculus, Justin), et qui font référence à des époques diverses³⁰. Or, cette façon d'étayer son raisonnement par une profonde érudition n'est pas sans évoquer le pré-humanisme de Cicéron mais aussi et surtout la pensée humaniste de la Renaissance qui théoriserait, dans son sillage, que la connaissance des exemples issus de l'Antiquité nous rend plus enclins à faire preuve d'humanité envers nos semblables.

On peut, d'ailleurs, remarquer que ce passage, dont la rédaction semble pouvoir être, jusqu'à preuve du contraire et bien qu'elle soit construite sur le mode de la compilation, attribuée à Macrobe, s'avère beaucoup plus développé que l'emprunt qu'il a fait à Sénèque : mais il y pousse, en outre, le raisonnement plus loin que ne l'impliquait la tradition de la fête des Saturnales – qui ne permettait manifestement qu'une inversion temporaire – mais aussi et surtout plus loin que la *Lettre à Lucilius* qui lui a servi de référence.

Ainsi, dans la lettre 47 de même que dans le passage des *Bienfaits*, Sénèque, en accord avec la philosophie stoïcienne qui considère que la seule libération possible est intérieure, appelait uniquement ses lecteurs, les maîtres, à une réforme morale : en revanche, les exemples que convoque Macrobe aux paragraphes 30 à 34 évoquent des esclaves, et même des esclaves féminines³¹, qui ont été affranchis, voire, pour les premiers, admis au nombre des citoyens en récompense de leur engagement, ou de leur sacrifice au service de la cité. Loin, donc, de se contenter d'inviter ses lecteurs à pratiquer une bienveillance dont le champ d'expression se limiterait à la *domus* familiale³², le chapitre 11 des *Saturnales* les engage à récompenser ceux dont les actes relèvent de la *uirtus* romaine, dont la portée s'étend à la cité.

28. Voir S. Lecompte, *La chaîne d'or des poètes*, p. 23-49.

29. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 2, 47, 3-5.

30. En ce qui concerne les références historiques, concernent le I^{er} siècle avant notre ère, les paragraphes 17, 18, 19-20, 21, 22, 23, 24 ; le II^e siècle avant notre ère, le paragraphe 25 ; le III^e siècle avant notre ère, les paragraphes 26, 27, 30, 31, 34 ; le IV^e siècle avant notre ère, les paragraphes 33, 37, 38-40 ; le V^e siècle avant notre ère, les paragraphes 29, 34 et 41.

31. La formule que Macrobe emploie pour introduire son propos souligne, d'ailleurs, la singularité des actes de ses femmes puisqu'il attribue, par le procédé de l'oxymore, des *virtutes*, c'est-à-dire des qualités propres au *vir*, à des *ancillae* (voir *Saturnales*, 1, 11, 35).

32. Ainsi, la manière dont Sénèque décrit, dans la même lettre 47 que réécrit Macrobe, la fête des Saturnales insiste sur l'idée que la licence doit être circonscrite à l'intérieur de la *domus* (*Lettres à*

Peut-être serait-ce, toutefois, se méprendre sur la portée du passage que de lire l'exposé de Prétextat comme un plaidoyer aux accents révolutionnaires : si Macrobe fait appel à l'histoire de l'Antiquité classique pour faire référence à des communautés qui ont récompensé ceux de leurs membres qui n'étaient pas issus du corps civique, il prend soin de mettre en évidence, en les recontextualisant chaque fois, qu'il ne s'agit que de cas exceptionnels, et on remarquera que jamais l'auteur des *Saturnales* n'appelle à l'institutionnalisation, ni même à la généralisation de telles pratiques.

De même, on observera que, si la société que forment les participants au banquet réunit des individus qui ont été choisis non pas uniquement en fonction de leur naissance mais également pour leur mérite, les personnages d'étrangers restent avant tout des faire-valoir – l'Égyptien Horus en est ainsi souvent réduit à s'étonner des mœurs romaines³³, le médecin grec Dysarius ne bénéficie d'aucune véritable psychologie et n'intervient qu'ès qualités³⁴ ; quant à l'orateur Eusèbe, grec lui aussi, bien qu'introduit de manière élogieuse³⁵, il a pour tâche principale de vanter les qualités oratoires du poète latin Virgile³⁶. On peut enfin observer que jamais la bienveillance envers les esclaves dont il est question dans ce passage n'est mise en scène dans la fiction sympotique³⁷ : dans les *Saturnales*, les maîtres tiennent certes des discours dans lesquels ils affirment avoir renoncé à soumettre, mais ils n'en restent pas moins au centre de la scène, tandis que les individus qu'ils appellent à prendre en considération brillent surtout par leur absence et sont réduits à de rares figures qui ne jouent que des rôles secondaires. Le banquet des esclaves n'est, de fait, évoqué qu'une fois qu'il est terminé et qu'il laisse place à celui des maîtres³⁸. Ainsi, de même que la fête des Saturnales aidait, en tolérant une licence temporaire, à préserver une forme d'équilibre dans la société, l'ouvrage de Macrobe ne remet à aucun moment en cause, mais consolide bien plutôt l'ordre établi.

Macrobe brosse donc, dans ses *Saturnales*, le tableau d'une société certes ouverte et humaniste, mais qui reste tout de même dominée par l'ancienne aristocratie païenne. On

Lucilius, 47, 14 : *Instituerunt diem festum, non quo solo cum seruis domini uescerentur, sed quo utique ; honores illis in domo gerere, ius dicere permiserunt et domum pusillam rem publicam esse iudicauerunt.* Ils instituèrent une fête qui était je ne dis pas le seul jour où les esclaves fussent admis avec le maître, mais celui où ils l'étaient obligatoirement ; ils avaient permission expresse d'exercer les charges d'honneur **dans l'intérieur de la maison** et d'y rendre la justice, **chaque maison étant considérée comme une image en réduction de la république**. – Texte établi par François Préchac et traduit par Henri Noblot, Paris, Les Belles Lettres, 1945).

33. Voir *Saturnales*, 1, 7, 14-16 et 1, 15, 1-3.

34. Voir *Saturnales*, 7, 4-16.

35. Eusèbe est présenté par Prétextat comme un « célèbre rhéteur connu pour sa science et son éloquence grecques » (*Graia et doctrina et facundia clarum rhetorem*) (*Saturnales*, 1, 6, 2).

36. Voir *Saturnales*, 1, 24, 14 et 5, 1-20.

37. Peu d'esclaves sont mentionnés dans l'œuvre et leurs rôles sont très réduits. On peut, d'ailleurs, observer que c'est un de ceux-ci qui annonce aux convives du banquet de Prétextat l'arrivée de Dysarius et d'Horus, mais aussi d'Évangélus, l'*aklètos* qui se révélera hostile aux esclaves (*Saturnales*, 1, 7, 1) : or, il ne s'agit que d'une apparition fugace, puisque ce serviteur n'a pas de nom (il est désigné par l'expression *unus e famulitio*, un membre de la domesticité) et qu'il est réduit à sa fonction (*admittere uolentes dominum conuenire*, accueillir ceux qui voulaient rencontrer le maître de maison). Il ne semble, donc, avoir, dans le cadre de la fiction sympotique, qu'une dimension essentiellement utilitaire, celle d'annoncer de manière subreptice la sortie que fera Évangélus au sujet des esclaves ainsi que la réponse de Prétextat.

38. Voir *Saturnales*, 1, 24, 22-23.

peut d'ailleurs, au regard de l'époque-charnière à laquelle l'ouvrage a été écrit, formuler l'hypothèse que ces protestations d'humanisme aient pu constituer une réponse des derniers païens à un certain égalitarisme que revendiquaient les chrétiens³⁹, une volonté de démontrer que les membres du cénacle réuni autour de Prétextat n'étaient, en matière d'humanité, pas inférieurs aux adeptes de la nouvelle foi : car, alors que la société romaine du IV^e siècle est encore profondément hiérarchisée, ces derniers prêchaient, à l'image de l'apôtre Paul dans son *Épître aux Galates*, qu'« il n'y a [vait] ni Juif ni Grec, [...] ni esclave ni homme libre, [...] ni homme ni femme »⁴⁰.

Dans la mesure où il n'occupe qu'un seul et unique chapitre, le développement de Prétextat sur le respect dû aux esclaves peut paraître réduit, en comparaison, par exemple, de ceux qui portent, dans le même livre, sur le calendrier romain (qui en compte cinq) ou sur la théologie solaire (qui en comprend sept) : il s'avère toutefois exemplaire du projet littéraire de Macrobe, c'est-à-dire de la manière, d'abord, dont le savoir encyclopédique est mis en scène grâce à la fiction sympotique ; de la façon, ensuite, dont Macrobe recompose et s'approprie les textes de ses prédécesseurs afin de les intégrer à son ouvrage ; du lien étroit, enfin, qu'il établit, comme avant lui Pline le Jeune dans sa *Correspondance*, entre science et conscience, quitte à dépasser ses sources, dans le but de manifester son idéal d'*humanitas*.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que, de même que Dante avait choisi, trois siècles plus tôt, Virgile pour le conduire à travers les cercles de son *Enfer*, François Rabelais ait pour sa part, dans son *Quart Livre*, mis en scène Macrobe guidant Pantagruel et ses compagnons parmi les mystères de l'île des Macraeons⁴¹.

39. On a imaginé, du fait que le *Codex Theodosianus* (9, 12, 2) contenait une disposition à propos des esclaves adressée à un certain Maximilien Macrobe, que ce dernier entretenait un lien de parenté avec l'auteur des *Saturnales* et que ce lien expliquait l'intérêt de ce dernier pour la question de la servitude. Mais la disposition en question indique qu'on ne peut accuser d'homicide le maître dont le serviteur meurt des suites d'un châtement, ce qui n'est guère en accord avec le propos de Macrobe (voir Orsolya Tóth, « Macrobe sur les vertus des esclaves », p. 163-164).

40. *Épître aux Galates*, 3, 28 : Οὐκ ἔνι Ἰουδαῖος οὐδὲ Ἕλληγν, οὐκ ἔνι δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος, οὐκ ἔνι ἄρσεν καὶ θῆλυ · πάντες γὰρ ὑμεῖς εἷς ἐστέ ἐν χριστῷ Ἰησοῦ. On peut toutefois noter, au passage, que l'humanisme que professaient les chrétiens de cette époque ne les conduisait pas davantage à remettre fondamentalement en cause l'organisation de la société romaine et, en particulier, l'institution de l'esclavage.

41. François Rabelais, *Le Quart Livre*, 1552, Chapitres 25-27.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- AULU-GELLE, *Nuits attiques*, Tome I : Livres I à IV, texte établi et traduit par René Marache, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- JUSTIN, *Epitoma historiarum Philippicarum Pompei Trogi accedunt prologi in Pompeium Trogum*, texte établi par Otto Seel, Leipzig, Teubner, 1985.
- MACROBE, *Saturnales*, texte établi par R. A. Kaster, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- SAINT PAUL, *Épître aux Galates*, édité par M.-J. Lagrange, Paris, Gabalda, 1942 (4^e éd.).
- SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, Tome I : Livres I à IV, Texte établi par François Préchac et traduit par Henri Noblot, Paris, Les Belles Lettres, 1945.

Études critiques

- J. FLAMANT, *Macrobe et le néo-platonisme latin, à la fin du IV^e siècle*, Leyde, E.J. Brill, 1977.
- B. GOLDLUST, *Rhétorique et poétique de Macrobe dans les Saturnales*, Turnhout, Brepols, 2010.
- Ch. GUITTARD, « Les Saturnales à Rome : du Mythe de l'âge d'or au banquet de décembre », *Pallas*, 61, 2003.
- R. A. KASTER, *Macrobius : Saturnalia*, Vol. 1 : Books 1 and 2, Cambridge-Londres, Loeb Classical Library, 2011.
- S. LECOMPTE, *La chaîne d'or des poètes – Présence de Macrobe dans l'Europe humaniste*, Genève, Droz, 2009.
- H. LINKE, *Quaestiones de Macrobi Saturnaliorum fontibus*, Diss. Breslau, 1880.
- SCHANZ-HOSIUS, *Geschichte der römischen Literatur, 4^{er} Teil : Die römische Literatur von Constantin bis zum Gesetzgebungswerk Justinians*, Munich, C.H. Beck'sche, 1914-1920 (réimp. 1959).
- O. TÓTH, « Macrobe sur les vertus des esclaves. Analyse du chapitre 11 des Saturnales I. » in *Acta Universitatis Scientiarum Debreceniensis*, 46, Debrecen, 2010.
- P. WESSNER, article « Macrobius » in Pauly-Wissowa-Kroll, *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, t. 14 / 1, Stuttgart, Alfred Druckenmüller, 1928, col. 170-198.
- G. WISSOWA, *De Macrobi Saturnaliorum fontibus capita tria*, Diss. Breslau, 1880.